



MAIRIE DE MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean
91730 Mauchamps

Tél : 01.60.82.20.79 - Fax : 01.60.82.66.30
e-mail : mauchamps@wanadoo.fr

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTERDICTION DE BRULAGE A L'AIR LIBRE

2014-08

Nous, Maire de la commune de MAUCHAMPS au vu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et des risques sanitaires et technologiques.

Circulaires DGS/EA1/DGEC/DGPAAT N° 2011-431 du 18 Novembre 2011.

Articles 84,158 et 159.2.5 du règlement sanitaire départemental de l'Essonne.

Articles L. 2224-13 et 14 du règlement général des collectivités territoriales.

ARRETE:

Article 1 Interdit les brûlages à l'air libre des **ordures ménagères ou tous autres déchets verts.**

Article 2 Sur l'ensemble de la commune de MAUCHAMPS qui appartient à la zone sensible pour la qualité de l'air, telle que définie par le plan de protection de l'Atmosphère de l'Île de France du 25 mars 2013.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis, à Mr le chef de la Brigade de Gendarmerie de LARDY et à la Sous Préfecture d'Etampes.

Pour extrait conforme

Le 17/04/2014

Madame Christine DUBOIS, Le Maire

Acte rendu exécutoire

Après réception en Sous Préfecture :

Affichage du 17/04/2014

